

# Centre Communal d'Action Sociale de WAVRANS SUR L'AA

\*\*\*\*\*

## Procès-verbal de la Séance du Conseil d'Administration

en date du **29 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-neuf mars à 18h00, la Commission du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M.DELANNOY Julien, Ordonnateur.

Présents : ANNE Fernande, BOIN Eveline, BOURGEOIS Edwige, CAPELLE Fabienne, CHOCHOY Gérard, COQUEMPOT Anne-Marie, CUEGNET Chantal, DELANNOY Julien, DUMONT Philippe, FOUACHE Séverine LEFEBVRE Bernard, LEFEBVRE Muriel, NORMAND Claudine, THUILLIEZ Michel.

Absents excusés : ANSEL Christine, DELOBEL Laurence, RAIMOND David.

Le procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Suite à cette lecture, Monsieur le Président remercie les membres du CCAS pour la préparation et la distribution des colis. Monsieur le Président a une pensée pour les personnes qui nous ont quitté depuis la distribution.

### Délibération 001 : Adoption du Compte de Gestion

Il est défini ce que sont un compte de gestion et un compte administratif.

Le compte de gestion présenté s'établit comme suit :

Dépenses	8 408.72 €
Recettes	7 381.04 €
<b>Soit un déficit</b>	<b>1 027.68 €</b>
Excédent 2020	10 805.73 €
Résultat de clôture 2021	9 778.05 €
Investissement	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité par le CCAS.

### Délibération 002 : Adoption du Compte Administratif

Le compte de gestion et le compte administratif sont concordants.

Madame FOUACHE présente le compte administratif :

Dépenses	8 408.72 €
Recettes	7 381.04 €
<b>Soit un déficit</b>	<b>1 027.68 €</b>
Excédent 2020	10 805.73 €
Résultat de clôture 2021	9 778.05 €
Investissement	
Dépenses	0 €
Recettes	0 €

Il est identique au compte de gestion. Le compte administratif est adopté à l'unanimité par le CCAS.

#### **Délibération 003 : Affectation du Résultat**

Le résultat de clôture 2019 est de **9 778.05 €**.

Monsieur le Président propose d'affecter ce résultat au budget 2022. Les administrateurs l'acceptent à l'unanimité.

#### **Délibération 004 : Vote du BP 2022**

Le budget adopté à l'unanimité par les administrateurs ne comporte pas de section d'investissement.

Sa section de fonctionnement est équilibrée : les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 16 900.00 euros.

#### **Questions diverses**

Il est fait le bilan de la distribution des colis des aînés 2021 :

89 colis doubles, 82 colis simples, 5 colis hospitalisés ont été délivrés.

7 255.45 euros ont été dépensés (sur l'exercice 2021 et l'exercice 2022) pour l'achat des denrées composant ces colis.

Les membres du CCAS déclarent avoir bien été accueillis par les habitants lors de la distribution et s'accordent sur le fait que le colis était de très bonne qualité. Ses composants étaient diversifiés.

Monsieur le Président rappelle que la bouteille de crémant, exceptionnellement ajoutée en 2020 et 2021, serait supprimée en cas de réorganisation du repas de l'amitié.

Concernant l'organisation des années à venir :

- Se pose la question des habitations qui comptent deux personnes éligibles au colis qui ne sont pas en couple. Il est estimé que deux colis simples doivent être octroyés.
- Se pose également la question des concubins des personnes éligibles aux colis et au repas de l'amitié. Ils sont automatiquement pris en compte s'ils sont inscrits sur la liste électorale de Wavrans-Sur-l'Aa. Mais quid de ceux qui ne sont pas inscrits, qu'ils soient domiciliés ou non sur la commune ? Certains membres du CCAS estiment qu'ils pourraient participer au repas de l'amitié moyennant une participation financière. Monsieur CHOCHOY estime que cette participation pourrait constituer une barrière à la présence au repas. Le repas de l'amitié constituant une dépense du budget de la commune, il appartiendra au Conseil Municipal de délibérer à ce sujet.

A Wavrans-Sur-l'Aa, le 31 mars 2022

